

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-18-0694 du 03/05/2018**

Arrêté du 2 mai 2018

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES DE  
CLASSE NORMALE DE L'INTERIM DE LA DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES  
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE, HOPITAUX DE PARIS

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge un administrateur général des Finances publiques de classe normale de l'intérim de la direction spécialisée des Finances publiques pour l'Assistance Publique, Hôpitaux de Paris.

Date d'application : 16/05/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE, HÔPITAUX DE PARIS..... 3**

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE, HÔPITAUX DE PARIS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Service des ressources humaines  
Sous-Direction de l'encadrement et des relations sociales  
Bureau RH-1B

**ARRÊTÉ**

chargeant un administrateur général des Finances publiques de classe normale de l'intérim de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique, Hôpitaux de Paris

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article premier**

M. François MORIN, administrateur général des Finances publiques de classe normale, agent comptable « Eau de Paris », est chargé de l'intérim de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique, Hôpitaux de Paris, en remplacement de M. Jean-Luc BRENNER.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 16 mai 2018.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 2 mai 2018

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEFFE DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756